Erasmus des apprentis : Jean Arthuis donne les pistes pour combattre le chômage des jeunes européens

Partager Partager Tweeter

19/01/2018 | Marjorie Murphy

EMPLOI - FORMATION | EUROPE - INTERNATIONAL

Le député européen Jean Arthuis a remis ce 19 janvier son rapport sur l'Erasmus de l'apprentissage à la ministre du Travail. Seize propositions que Muriel Pénicaud entend reprendre pour doubler le nombre d'apprentis qui partent en Erasmus d'ici à 2022.

Le programme Erasmus a eu 30 ans en 2017. Un des plus grands succès de l'Union européenne : 600.000 jeunes sont partis étudier à l'étranger pendant ces trois décennies. Mais force est de constater qu'une partie de ces jeunes a été oubliée : les apprentis. Non seulement les titulaires d'un contrat professionnel ou en apprentissage partent moins (seulement 6.800 en 2017) mais ils partent pour une durée beaucoup plus courte que les étudiants universitaires, deux à trois semaines contre un an.

Les propositions d'un point de vue national

Pour remédier à cette injustice sociale entre étudiants et apprentis, Muriel Pénicaud va donc reprendre la plupart des propositions avancées par Jean Arthuis.
"Une très grande partie des propositions vont être retenues, puisqu'elles répondent complètement au cahier des charges qui avait été donné en juillet dernier", a déclaré la ministre du Travail, à qui le rapport a été remis officiellement ce 19 janvier 2018.
Parmi ces propositions, la principale est de faire évoluer le Code du travail : envoyer un apprenti à l'étranger coûte trop cher à l'employeur. L'idée serait donc de suspendre quelques clauses du contrat de l'apprenti lorsqu'il entre dans le programme Erasmus Pro. Notamment celles liées à la rémunération ou aux cotisations sociales. Dans les pays européens où l'apprenti est considéré comme un étudiant, il percevrait donc, le temps de l'échange Erasmus, une bourse de 773 euros par mois accompagnée d'un complément financé par les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés).
Pour appuyer cela, le rapport Arthuis propose de transférer le contrat de travail à l'employeur étranger, quand le pays où il se rend considère l'apprenti comme non étudiant. Le salaire de l'apprenti ne serait donc plus versé par l'employeur français mais par celui du pays d'accueil, et sa couverture sociale serait également celle du pays d'échange.

Les propositions d'un point de vue européen

Autres propositions du rapport qui permettraient à Muriel Pénicaud d'atteindre son objectifs de 15.000 apprentis par an envoyés en Erasmus pro : créer des jumelages entre centres de formation d'apprentis (CFA) et mettre en place une mission "apprentissage-formation professionnelle" au sein de la Commission européenne. Mais surtout, triplement des crédits Erasmus dans les prochains budgets de l'Union européenne. "Aujourd'hui, une demande sur deux est écartée faute de crédits", estime Jean Arthuis. Pour 2018, le budget Erasmus atteindra 2,3 milliards d'euros.
Des propositions que Muriel Pénicaud a bien l'intention de défendre lors d'un prochain Conseil européen. "Un certain nombre de pays sont prêts à avancer très vite", a affirmé la ministre du Travail, notamment l'Allemagne et l'Italie.